

## LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR EN VUE DE LA TRANSCRIPTION D'UN ACTE DE MARIAGE (MAROC)

\*\*\*\*\*

Si vous avez effectué les formalités préalables au mariage, la copie du certificat de capacité à mariage (CCAM) devra être jointe.

une demande de transcription (formulaire ci-joint) dûment complétée, datée et **signée par le conjoint de nationalité française**, accompagnée d'une photocopie d'une pièce d'identité officielle comportant la même signature.

le justificatif de la nationalité française par **l'un** des documents suivants:

- copie recto-verso de la carte nationale d'identité française en cours de validité,
- copie du certificat de nationalité française (CNF),
- acte de naissance portant mention relative à la nationalité française (CNF,...),
- copie de l'ampliation du décret de naturalisation, de réintégration ou la copie de la déclaration d'acquisition.

Acte de mariage :  
La **copie certifiée conforme** par les autorités marocaines **de l'acte de mariage** en langue arabe et **l'original de la traduction en français** de l'acte de mariage effectuée par un traducteur assermenté (cette traduction devra être en concordances avec les actes de naissances des époux).

le cas échéant, l'original de l'attestation relative à votre contrat de mariage.

le cas échéant, la photocopie de toutes les pages écrites du livret de famille marocain, en langue française.

Actes de naissance de chacun des époux :

Pour le conjoint français une copie **intégrale originale** (ni extrait, ni photocopie) récente, délivrée par la mairie de naissance ou par le Service Central d'Etat Civil (adresse courrier : 11 rue de la Maison Blanche – 44941 NANTES Cedex 09 ou adresse électronique : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali>).

**Dans le cas où les formalités préalables n'ont pas été effectuées, cette copie devra dater de moins de trois mois.**

En cas de précédent(s) mariage(s) et de divorce(s), l'acte de naissance devra obligatoirement comporter les mentions s'y rapportant.

Pour le conjoint marocain une **copie intégrale originale** récente (et non extrait) de l'acte de naissance délivrée par les autorités marocaines (commune du lieu de naissance) et, s'il est en langue arabe, l'original de sa traduction en langue française effectuée par un traducteur assermenté, ainsi que la photocopie du passeport ou de la carte d'identité nationale marocaine.

Le cas échéant, en cas de précédent(s) mariage(s) et divorce(s), cette copie mentionnera ces événements.

si le(s) précédent(s) mariage(s) du/des conjoint(s) a/ont été dissous suite au décès, la **copie intégrale originale** de l'acte de décès de ce conjoint.

pour le conjoint français :

- non résident au Maroc, la photocopie des pages de passeport comportant l'identité, la photographie, les dates d'entrée et de sortie du Maroc pour la période au cours de laquelle le mariage a été célébré.
- domicilié au Maroc, la copie de sa carte consulaire en cours de validité délivrée par un poste consulaire au Maroc ou la copie de sa carte de séjour en cours de validité.

**Si ces documents n'ont pas été rédigés en français, ils devront obligatoirement être accompagnés de l'original de leur traduction, effectuée par un traducteur assermenté.**

**DEMANDE DE TRANSCRIPTION D'ACTE DE MARIAGE  
CELEBRE AU MAROC**  
formulée obligatoirement par le conjoint de nationalité française

Je, soussigné(e) .....

Epoux(se) de .....

Adresse complète du conjoint de nationalité française .....

.....

Téléphone : .....

Adresse électronique : .....

Adresse complète et numéro de téléphone du conjoint de nationalité marocaine.....

.....

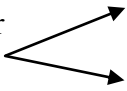
demande la transcription de mon acte de **mariage** sur les registres de l'état civil consulaire

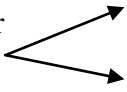
*Je suis informé(e) qu'en vue de la transcription et conformément à l'art.11-1 du décret du 3 août 1962, modifié par le décret 2004-1159 du 29 octobre 2004 (J.O du 31 octobre 2004), l'officier de l'état civil français s'assure de la régularité des actes de l'état civil.*

**I – Je certifie sur l'honneur** avoir été présent(e) et consentant(e) à mon mariage :

célébré le ..... à .....

**II – Je certifie sur l'honneur\*** :

qu'il s'agit pour moi-même   d'un premier et unique mariage  
 ou que mon mariage précédent a été dissous  
 par divorce  ou suite au décès de mon conjoint

qu'il s'agit pour mon conjoint   d'un premier et unique mariage  
 ou que son mariage précédent a été dissous  
 par divorce  ou suite au décès de son conjoint

**\*Veuillez cocher ci-dessus les cases correspondant à votre situation et à celle de votre conjoint**

A ..... le .....

**Signature obligatoire du conjoint de nationalité française**  
(le cas échéant, signature en français et en arabe)

**N. B. : Veuillez joindre la photocopie d'une pièce d'identité officielle (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire,.....) comportant votre signature.**